



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau, agriculture,
forêt et espaces naturels**

Objet : mise en oeuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement – consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral autorisant le relâcher dans la nature de spécimens de Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) - Bénéficiaire : Parc national du Mercantour

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes atteste que le projet d'arrêté préfectoral autorisant le relâcher dans la nature de spécimens de Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture des Alpes Maritimes, du 06 au 20 octobre 2020 inclus, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Cette publication n'a fait l'objet d'aucune observation.

Lien url de publication : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-autorisant-le-relacher-dans-la-nature-de-specimens-de-Bouquetin-des-Alpes-Capra-ibex-Beneficiaire-Parc-national-du-Mercantour>

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer
et par délégation,

la cheffe de pôle


Maud BARREL